ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
17, 18 ET 19 JUILLET 2012,TORONTO (ONTARIO) Résolution n° 18/2012

TITRE:	Soutien à la réconciliation et à la poursuite des programmes de guérison offerts par la Fondation autochtone de guérison (FAG)
OBJET:	Pensionnats indiens, réconciliation
PROPOSEUR(E):	Greg Peters, chef, nation Delaware (Moravian de la Thames), Ont.
COPROPOSEUR(E):	Aaron Sock, Chef, Première Nation d'Elsipogtog, N.-B.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Selon l'article 8 (2) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, « les États mettent en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant : a) tout acte ayant pour but ou pour effet de priver les autochtones de leur intégrité en tant que peuples distincts, ou de leurs valeurs culturelles ou leur identité ethnique ; b) tout acte ayant pour but ou pour effet de les déposséder de leurs terres, territoires ou ressources ; c) toute forme de transfert forcé de population ayant pour but ou pour effet de violer ou d'éroder l'un quelconque de leurs droits ; d) toute forme d'assimilation ou d'intégration force ».

B. Depuis le tout premier contact, les gouvernements coloniaux se sont en permanence efforcés d'amoindrir notre statut de nation en employant différentes méthodes destinées à nous assimiler, à éliminer nos identités nationales et à nous priver de nos terres d'origine.

C. De connivence avec les Églises, le Canada a eu recours à la méthode des pensionnats indiens pour transformer l'identité des citoyens autochtones.

D. La Commission royale sur les peuples autochtones a reconnu qu'il était nécessaire d'établir un réseau de pavillons de ressourcement pour contribuer à la guérison et au mieux-être des Autochtones et pour répondre au besoin profond de traitement des survivants des pensionnats indiens qui vivent dans une détresse sociale, affective et spirituelle.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

E. Le 11 juin 2008, le premier ministre Harper a présenté des excuses au nom du Canada en demandant de pardonner au gouvernement sa politique d'assimilation et en reconnaissant le tort et l'immense douleur causés par les pensionnats indiens.

F. Dans le budget de 2010, le gouvernement fédéral a annoncé que le financement de la Fondation autochtone de guérison (FAG) ne sera pas renouvelé et que Santé Canada se chargera de répondre aux besoins en santé des survivants et de leurs familles.

G. Les soutiens en matière de santé fournis par Santé Canada se trouvent souvent à l'extérieur des communautés et comportent un nombre limité de séances de soutien approuvées destinées à répondre aux besoins thérapeutiques individuels des survivants.

H. Le réseau des 12 centres de guérison et les cinq installations pilotes financés par la Fondation autochtone de guérison offrent un service essentiel et constituent un système de soins précieux facilitant la guérison, le mieux-être et la réconciliation parmi les survivants et leurs familles; l'arrêt de ces programmes ferait courir des risques inacceptables aux survivants et à leurs familles.

I. Les services de guérison essentiels fournis par la Fondation de guérison doivent s'arrêter le 31 décembre 2013.

J. Le processus de guérison n'est pas un processus qui est régit par des dates arbitraires de début et de fin.

K. Les séquelles du système des pensionnats indiens ont engendré d'autres problèmes graves et complexes provenant du processus d'évaluation indépendant et d'autres processus dans lesquels les survivants sont bouleversés sur le plan affectif, y compris les activités et témoignages de la Commission de vérité et de réconciliation (CVT) qui s'étalent durant les deux prochaines années.

L. Dans son rapport intérimaire, la Commission de vérité et de réconciliation recommande au gouvernement du Canada de tenir une réunion avec la Fondation autochtone de guérison en vue d'élaborer un plan destiné à rétablir le financement des initiatives de guérison de la FAG au cours du prochain exercice.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Appellent le Chef national et le Comité exécutif à examiner ce sujet directement avec le premier ministre à titre de mesure de réconciliation importante.

2. Enjoignent l'APN de demander la poursuite du financement de la Fondation autochtone de guérison jusqu'à ce que les besoins relatifs à la reconstruction des familles et des communautés soient satisfaits.

3. Enjoignent le Chef national de fournir un appui politique au Groupe de travail des centres de guérison en vue d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie destinée à obtenir des fonds supplémentaires auprès des Églises en vue de financer adéquatement les services de guérison essentiels dans nos communautés.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)